



**DECISION N° 2022 -031**

**Le Maire de Villiers-sur-Orge,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU**, le code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** la délibération N°2020-014 du 10 juillet 2020 par laquelle l'assemblée a délégué les attributions au Maire,

**VU** la proposition de convention d'objectifs et de financement de prestation de service « Relais petite enfance » n°5924-46152-2 de la Caisse d'Allocations Familiales,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de renouveler ladite convention d'objectifs et de financement avec la CAF qui définit les modalités de versement de la prestation de service « Relais petite enfance »

**DÉCIDE**

**D'AUTORISER** le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement de prestation de service « Relais petite enfance » n°5924-46152-2 et tout document s'y rapportant

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à la Caisse d'Allocations Familiales.

Villiers-sur-Orge, le 23/09/2022

Le Maire,

Gilles FRAYSSE

